

# ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2015

## CONVOCAION

Madame, Monsieur,

L'Assemblée générale ordinaire de la Fédération Française d'Équitation se tiendra le :

**Lundi 23 novembre 2015 à 18h00**

**Palais des Congrès  
430 route du Lac d'Aiguille  
Quartier des Communaux  
26300 Châteauneuf sur Isère**

Les adhérents de la Fédération Française d'Équitation au 31 août 2015 à jour de leur cotisation, pourront voter **exclusivement par Internet du jeudi 5 novembre à 8h00 au lundi 23 novembre à 18h30**.

Cette Assemblée générale peut valablement délibérer si son quorum est réuni (article X-II des statuts FFE).

### **ORDRE DU JOUR :**

- Point n° 1 – Le rapport moral et quitus 2014-2015,
- Point n° 2 – Les rapports financiers et quitus 2014-2015,
- Point n° 3 – Le budget prévisionnel 2015-2016,
- Point n° 4 – Le montant des cotisations pour les affiliations, les agréments et les adhésions,
- Point n° 5 – Questions diverses.

Les adhérents seront appelés à voter par internet sur les 4 premiers points de l'ordre du jour.

**Le jour de l'Assemblée générale, les adhérents pourront voter sur place par internet de 17h30 à 18h30, munis du document de vote avec les codes confidentiels.**


Les documents faisant l'objet d'un vote ainsi que les statuts et le règlement intérieur de la FFE sont consultables sur le site [www.ffe.com](http://www.ffe.com) dans la rubrique « La FFE ».

Si le quorum requis n'est pas atteint, le vote par internet se poursuivra jusqu'au 8 décembre à 14h15.

Le présent courrier tient lieu de convocation pour une deuxième Assemblée réunie sans condition de quorum le 8 décembre 2015 à 14h00 dans les bureaux de la FFE, 81 avenue E. Vaillant à 92100 BOULOGNE.

Pour la seconde Assemblée, un bureau de vote internet sera ouvert sur place de 13h30 à 14h15. Les votes enregistrés pour la 1<sup>ère</sup> AG restent valables pour la 2<sup>ème</sup> AG.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes salutations les meilleures.



Serge LECOMTE  
Président